

PARIS HABITAT, ELOGIE-SIEMP, RIVP

Un toit en partage, cohabitation intergénérationnelle

Les 3 bailleurs, en partenariat avec la Ville de Paris et la CNAV, proposent « Un toit en partage », dispositif de cohabitation intergénérationnelle mettant en relation seniors disposant d'une chambre libre et étudiants souhaitant se loger à Paris.

D'un côté, des jeunes qui peinent à trouver un logement abordable, de l'autre des appartements sous-occupés par des seniors qui souhaitent sortir de leur isolement. Avec "Un toit en partage", la solidarité intergénérationnelle se partage sous le même toit.

Prix des locations, exigences financières importantes, concurrence accrue, à chaque rentrée scolaire, se loger sur Paris pour les étudiants relève du parcours du combattant. Face à cette situation et convaincus que l'entraide et la solidarité entre générations contribuent à créer du lien et une dynamique de partage au sein des résidences, les trois bailleurs sociaux, sous l'impulsion de la Ville de Paris, ont lancé depuis plus d'un an « Un toit en partage », véritable coup de pouce pour les jeunes en mal-logement. Le principe est simple : le senior qui dispose d'une chambre libre dans son logement la loue pour 150 € par mois et bénéficie en contrepartie d'une présence rassurante à la maison, tout en partageant des moments conviviaux. Pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif, s'occuper des mises en relation et s'assurer du suivi de la cohabitation, les bailleurs sociaux ont mandaté deux associations spécialisées, Le Pari Solidaire et Ensemble2Generations. En 2018, 5 binômes ont vu le jour.

Date de mise en œuvre : 2018

Partenaires : Ville de Paris, CNAV et deux associations : Pari solidaire et Ensemble2Générations

Site internet des organismes : <https://www.parishabitat.fr/>, <https://elogie-siemp.paris/>,
<https://www.rivp.fr/>

Contacts : Alice Brassens, adjointe au Directeur général - Paris Habitat
Antoine Le Mao, adjoint de direction - communication - RIVP

